

P.P.

Le <sup>25</sup> juillet <sup>Collégno</sup>  
An milles cent soixante treize, l'an des bans publics sans opposition  
dans cette paroisse le vingt quatre, vingt sept et vingt neuf juillet dudit an, et dans  
la paroisse de Montréal, près cette ville, selon le certificat de Mr Briancon vicaire dudit  
lieu, délivré à l'identique des bans publics dans la paroisse dudit leger du diocèse de  
Chartres, signé à Touchecuré de St Léger, les fiançailles furent faites hier, ont été  
marie, après avoir pris leur consentement mutuel, et ont reçue la bénédiction —  
nuptiale, de nous, son signé, prêtre de la mission, faisant les fonctions curiales dans cette  
paroisse, Pierre Alphonse Fourquier, jardinier, fils unique de Jean Nicols-Jacquenne, et de  
Fourquier, et de Jeanne-Dionne, de la paroisse de Montréal, priez Dieu pour eux, et  
Marie-Madeleine-Jeanne, domestique, fille unique de Jean Nicols-Jacquenne, et de  
Fourquier, épouse, depuis ce temps, ardemment de la paroisse de St Léger, auquel  
le est partie et appartient du côté de l'épouse de sa descendance de  
de Jeanne Fourquier, agente de l'Etat Major le Prince de Lorraine  
de Jaque Moysant de la commune d'Etterbeek, duquel  
l'épouse de Jaque Moysant, de Jaque Pierre Constant, habitant une  
cunard de Etterbeek, de Charles Amable Fourquier, qui ont  
signé avec l'épouse l'épouse, ces deux voies ont déclaré être  
le mari, Fourquier Agnes J. Moysant <sup>D'Orsay</sup>  
Amable Fourquier Collégno nostre

Madame le Marquis de la Martinière fait entendre  
M. Martin au nom des deux M. Martin.

Bonne françoise Cito au Nom de Mme Martin  
Toujours à qui se dévouant sans arrêt  
pour Mme Martin françoise, devant les deux  
heures du matin, chez M. Jean Guérard  
fonda, Marquise en cette Commune

les deuxies acte d'ad. Jean Guérard  
Berly Secrétaire en cette Commune et Jean  
Desfrancs journalier au p. de cette Commune  
lors deux M. Martin qui ont chaque l'expédition  
dans leur gare, que à certaines occasions  
à leurs mains ayant l'ordre qu'il soit à la main  
constaté par nous deuxies f.

J. Desfrancs

  
J. DESFRANC  
29 octobre

Le vingt six de Juillet mil Sept Cent Cinquante a été  
par moy vicaire battagne baptisé une fille née du  
même jour et issue du legitime mariage de nicolas  
Jouanne Cabaret et de francoise Pyrede laquelle a  
été nommée marie magdelaine par marie magdelaine  
Chabault assistée de Jean Brehot La marraine a signé  
le parrain a déclaré ne pouvoir figner de C. Acquis l'ument  
L'ordonnance marie Magdelaine Chabault

P. Jourdain 